

Exigences en matière d'emballage

1. Objectif

Le processus de conception durable Signify vise à réduire l'impact environnemental de ses produits et emballages en utilisant des matériaux responsables provenant de sources renouvelables. Cette approche est régie par les politiques de développement durable (QS-000164) et environnementale (QS-000165).

Ce document d'exigences encourage les concepteurs d'emballages, la communauté des acheteurs et les fournisseurs à minimiser l'impact environnemental des matériaux d'emballage dans toutes les phases de son cycle de vie en adhérant aux principes suivants pour une conception et une production d'emballages durables, y compris des exigences et des objectifs spécifiques :

1. Maximiser la recyclabilité et le contenu des matériaux recyclés pour fermer la boucle des matériaux
2. Minimiser la quantité de matière en tenant compte du poids, du volume et du facteur de forme pour le chargement des conteneurs, tout en offrant une protection suffisante du produit
3. Utiliser des matériaux de substitution tels que des ressources renouvelables certifiées ou des matériaux d'origine biologique est encouragé, au cas où le contenu recyclé n'est pas ou peu disponible dans la base d'approvisionnement locale
4. Respecter toutes les réglementations et politiques locales et mondiales obligatoires en matière d'emballage des substances chimiques, des matériaux et des gaz
5. Assurer un approvisionnement responsable et le respect des exigences de Signify en matière d'emballage en demandant aux fournisseurs de procéder à une évaluation des risques
6. Éviter l'utilisation de bois récolté en violation des droits traditionnels et civils, par exemple les forêts dont les hautes valeurs de conservation sont menacées, ou qui sont converties en plantations
7. S'assurer que le bois utilisé pour les produits et les emballages provient de sources durables (FSC, PEFC,...) sont basés sur des matériaux alternatifs comme le bambou, le rotin et les restes de la production de sucre (UNESCO) ou le bois pressé provenant de copeaux de bois de la production de bois.

2. Champ d'application et responsabilités

Le champ d'application des exigences en matière d'emballage s'applique aux composants d'emballage utilisés pour les produits finis Signify et comprend :

1. L'emballage de tous les produits nouvellement introduits et les changements d'emballage du portefeuille actuel
2. Emballages de transport (par exemple, boîtes A et caisses-palettes)
3. Emballage individuel des produits (par exemple, boîtes, blisters et manchons)
4. Matériaux d'emballage de soutien (par exemple, palettes, film étirable, matériaux d'arrimage).

Descriptions- ou instructions d'utilisation (DfU / IfU, y compris les directives de démarrage rapide) et cartes de garantie.

Le champ d'application de ce document d'exigence ne décrit pas ce qui suit :

1. Les produits et/ou le matériel promotionnel soutenant les ventes dans les magasins, et les emballages industriels (réutilisables) des pièces livrées sur les sites de production de Signify et qui n'aboutissent pas chez le client final
2. Autres exigences en matière de marquage (par exemple, triangle de Möbius, logo du Grüner Punkt), car elles sont incluses dans les directives relatives à l'identité de la marque et à l'emballage.

Nous demandons aux fournisseurs de vérifier régulièrement les téléchargements du site web Signify afin de rester informés des derniers changements dans les obligations législatives et politiques. <https://www.signify.com/global/sustainability/downloads>

Exigences en matière d'emballage

Ce tableau présente la structure des responsabilités concernant ce document d'exigences :

Champ d'application	Fonction (Département / Équipe)	Responsabilité	Description
Autorisation environnementale Comité (EAC)	Durabilité, ESS	Propriété	Créer, publier et réviser les exigences en matière d'emballage
Business I2M PCC - Emballage Centre de compétences	Conception de produits, concepteurs d'emballages en PCC et Marchés publics	Mise en œuvre	Respecter l'obligation d'emballage et atteindre les objectifs
Signify	Durabilité, ESS	Échange d'informations et soutien PCC & entreprises	Déployer les exigences en matière d'emballage, fournir des conseils ainsi qu'un soutien aux fonctions de développement et d'approvisionnement lors de la mise en œuvre
Signify	Marchés publics	Responsabilité du fournisseur	À la demande de Signify, les fournisseurs doivent fournir des preuves écrites, telles que des certificats ou des déclarations de conformité, pour démontrer la conformité à l'évaluation des risques pour l'approvisionnement responsable et aux exigences objectives inclus dans ce document d'exigences.
Fournisseurs	Fournisseurs	Responsabilité du fournisseur	Rapport trimestriel donnant un aperçu de toutes les notes fournies à Signify (poids, contenu recyclé, certification, etc.) dans les emballages modèle de rapport

1. Termes et abréviations

DFU / IFU	Mode d'emploi ou instructions d'utilisation	PET	Polyéthylène téréphtalate
EAC	Comité d'autorisation environnementale pour les demandes de dérogation et l'approbation (département de la durabilité)	PS	Polystyrène
FSC	Forest Stewardship Council / Fair Wood	PVC	Chlorure de polyvinyle
PE	Polyéthylène	PCC	Centre de compétence pour l'emballage
PEFC	Programme de reconnaissance des forêts Certification	RSL	Liste des substances réglementées
EPS	Polystyrène expansé	SFI	Initiative pour une sylviculture durable

2. Critères de conception et mise en œuvre

Signify vise à atteindre le plus haut pourcentage possible de contenu recyclé dans chaque région sans compromettre les performances techniques et les normes de protection. Plus précisément, Signify fixe les critères suivants pour le contenu recyclé de certains matériaux d'emballage, comme indiqué aux annexes 1 et 2. Toutes les entreprises Signify sont tenues de définir des plans de mise en œuvre et des feuilles de route pour les matériaux de substitution, sur la base d'un inventaire et d'une évaluation d'impact appropriés. Les fournisseurs doivent atteindre les objectifs fixés dans ce document d'exigences.

Dans des cas exceptionnels, des exemptions pour des produits individuels peuvent être obtenues d'un commun accord avec le fournisseur, par exemple en cas de raisons de sécurité, de réglementation, de performance technique ou de raisons commerciales critiques. Cela peut être le cas, par exemple, pour l'emballage de produits de grande taille, lourds et/ou fragiles. L'entreprise doit demander une dérogation auprès du CCE Signify.

3. Historique des versions des documents

Date	Auteur	Version	Raisonnement
08-02-013	J.W. Scheijgrond	1	Introduction de la politique d'emballage
27-09-2013	T.B.L.W. Marinelli	2	Mise à jour de la politique d'emballage de Philips
22-10-2017	L.U.E. Konings QS-Exc4-012	3	Signify une version avec des objectifs adaptés à partir de janvier 2018
25-07-2019	T.B.L.W. Marinelli QS-000168	4	Mise à jour de la politique en fin de validité période. Ajout d'exigences relatives au processus de blanchiment
27-02-2020	T.B.L.W. Marinelli QS-014359	5	Changer le type de document de Politique à la procédure dans QS/DMS

Annexe 1 : Critères de conception pour les emballages en papier, en pâte à papier et en carton (ondulé)

Les matériaux à base de papier sont préférés aux emballages à base de plastique en raison de leur empreinte écologique plus faible. Des exceptions peuvent être faites dans le cas où la protection des clients ou des produits exige l'utilisation de plastique ou de certains matériaux à base de mousse.

Signify fixe les critères suivants pour le contenu recyclé de certains matériaux d'emballage, comme indiqué ci-dessous.

Tableau 1 : Critères pour le papier, la pâte à papier et le carton (ondulé) recyclés dans les emballages

	Emballage de transport des emballages individuels des produits (y compris DfU, carte de garantie, etc.) A partir du 1er janvier 2019
La production en Europe ou les Amériques	>80%
Production dans le reste de l'UE le monde	>80%



Remarques :

1. Lorsque le contenu recyclé requis n'est pas réalisable, les matériaux recyclés ne sont pas ou peu disponibles :
 - a. Des matériaux provenant de sources renouvelables certifiées (par exemple FSC, SFI, PEFC) doivent être utilisés, au cas où l'emballage d'un produit ne peut pas atteindre l'objectif requis en matière de contenu recyclé. Dans ce cas, une dérogation n'est pas nécessaire. * FSC = Forest Stewardship Council, <http://www.fsc.org/>
 - b. PEFC = Program for Endorsement of Forest Certification Schemes (Programme de reconnaissance des certifications forestières) <http://www.pefc.org/>
 - c. Les matériaux d'origine biologique (par exemple le bambou, la canne à sucre) peuvent être utilisés comme alternative aux sources renouvelables certifiées, à condition que ces sources ne soient pas en concurrence avec la chaîne alimentaire. Aucun objectif n'est fixé, car le marché des matériaux d'origine biologique diffère largement d'un pays à l'autre.
2. L'étiquetage des emballages avec le logo FSC/SFI/PEFC est facultatif mais est encouragé, si l'espace est disponible, le coût est acceptable, et il contribue à communiquer nos références en matière de durabilité à nos clients.
3. Lorsque des objectifs spécifiques sont inclus dans le document d'exigences (par exemple pour le contenu recyclé), ils s'appliquent en tant que pourcentage moyen pour le total de tous les matériaux d'emballage fournis par fournisseur.